

Image not found or type unknown



Stationnement sur voie de circulation

Par **Dolphine 55**, le **01/11/2019 à 15:06**

Bonjour,

Notre copropriété est traversée par une voie privée à double sens fermée à la circulation. Depuis plus de quarante ans les copropriétaires se garent le long de cette voie. Notre présidente du conseil syndical veut unilatéralement totalement interdire ce stationnement. Peut elle l'interdire ? Quels sont nos droits et que devons nous faire ?

Merci d'avance